

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025  
DELIBERATION N°2025\_085

Envoyé en préfecture le 24/12/2025  
Reçu en préfecture le 24/12/2025  
Publié le 2025  
ID : 076-217601087-20251218-2025\_85-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
18 DÉCEMBRE 2025



Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Stéphane BERTOLETTI, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Gaëlle RICHET pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle HERBERT

**7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025\_085

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 13 novembre 2025,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025  
DELIBERATION N°2025\_085

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025\_85-DE



Vu la délibération fixant les taux de fiscalité pour 2026,

Vu la délibération des AP/CP,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-dessous et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
011 - charges à caractère général	3 480 806,00 €	002 - résultat reporté de fonctionnement	0,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	6 950 000,00 €	013 - atténuations de charges	65 000,00 €
014 - atténuations de produits	325 624,00 €	70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	1 333 132,00 €
022 - dépenses imprévues	0,00 €	73 - impôts et taxes	353 262,00 €
65 - autres charges de gestion courante	2 205 296,20 €	731 - fiscalité locale	11 629 010,00 €
66 - charges financières	65 000,00 €	74 - dotations, subventions et participations	906 595,00 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €	75 - autres produits de gestion courante	578 221,00 €
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	76 - produits financiers	7 817,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>13 034 726,20 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>14 873 037,00 €</b>
023 - virement à la section d'investissement	1 238 310,80 €	042 - transferts entre sections	0,00 €
042 - transferts entre sections	600 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>1 838 310,80 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 873 037,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 873 037,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
001 - résultat reporté d'investissement	0,00 €	024 - produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
020 - dépenses imprévues	0,00 €	10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	650 000,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	
16 - emprunts et dettes assimilées	562 398,81 €	13 - subventions d'investissement reçues	1 020 565,00 €
20 - immobilisations incorporelles	108 055,32 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
204 - subventions d'équipement versées	76 000,00 €	27 - autres immobilisations financières	76 277,00 €
21 - immobilisations corporelles	2 221 143,80 €		
23 - immobilisations en cours	617 054,87 €		
26 - participations et créances rattachées	500,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>3 585 152,80 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 746 842,00 €</b>
040 - transferts entre sections		021 - virement de la section de fonctionnement	1 238 310,80 €
041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €	040 - transferts entre sections	600 000,00 €
		041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>2 138 310,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 885 152,80 €</b>	<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 885 152,80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 758 189,80 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 758 189,80 €</b>

**APPROUVE** l'attribution d'une participation d'un montant maximal de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Guillaume au titre de l'exercice 2026, dont le versement sera fractionné par trimestre.

**APPROUVE** l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par les appels de fonds mensuels à recevoir et dans la limite de 695 385 €, au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST), au titre de l'exercice 2026.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025  
DELIBERATION N°2025\_085

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025\_85-DE



**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**APPROUVE** les restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal de la Ville.

1 absent : Karen YVAN

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM votent contre cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26

Contre : 6

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*